

319

L A C L E F
DU C A B I N E T
D E S
P R I N C E S D E L' E U R O P E ,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

A R T I C L E P R E M I E R

*Contenant la suite entière du Traité de la
Quadruple Alliance, &c. dont le com-
mencement se trouve dans les deux pré-
cédens Journaux.*

M A Y 1719.

A R T I C L E S É P A R É .

QUE si les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas se trouvoient qu'il leur fût trop à charge de fournir leur quote-part des Subsidés qui seront payés aux Cantons Suissés, pour les garnisons de Livourne, de Porto-Ferraio, de Parme & de Plaisance, selon la teneur du Traité d'Alliance conclu ce-jour-d'hui, il a été déclaré expressément par cet Article séparé, & convenu entre les quatre Parties Contractantes, que dans ce cas le Roi Catholique pourra se charger de la portion qu'auroient à payer les Seigneurs Etats Généraux.